



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Madame Delphine Batho
Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Garantie de maintien du niveau de rémunération des personnels des DDT(M) transférés au sein du SNIA -DGAC

Madame le ministre,

Dans le cadre de la réorganisation des services de notre ministère dans le domaine aéroportuaire (transfert au MINDEF ou à la DGAC des subdivisions bases aériennes de DDT(M) au 1er janvier 2011 pour la métropole et la Corse ou 1er janvier 2012 pour l'Outre Mer), une partie des agents ont perdu une partie de leur rémunération (perte d'astreintes ou d'heures supplémentaires pour les OPA et personnels d'exploitation, de la prime dite Gayssot pour l'ensemble des personnels de Corse...).

Du côté du Ministère de la Défense, une convention a été signée entre notre ministère et le MINDEF précisant que ce dernier, dans son organisation s'engageait à maintenir un niveau d'astreinte et d'heures supplémentaires au moins équivalent à la moyenne versée sur les années 2008 2009 2010.

La CGT, lors des discussions dans le cadre du groupe d'échange sur la réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire, avait obtenu l'engagement de la DRH, confirmé par le Cabinet du Ministre que la même garantie s'appliquerait aux personnels transférés au Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SCN rattaché à la DGAC) par la mise en place d'une indemnité différentielle (du type de l'ICE dans le cadre du transfert des Parcs ou de l'ICT pour le transfert à l'EPA VNF).

Or, nous constatons que cet engagement n'a pas eu de traduction réglementaire et que les astreintes, heures supplémentaires, prime Gayssot, etc... n'ont pas été reconduites au sein du SNIA entraînant des baisses sensibles de rémunération.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons par la présente afin que ces agents à statut ministériel soient traités à l'identique de leurs collègues qu'il s'agisse du transfert aux collectivités territoriales à l'occasion de la deuxième vague de décentralisation, du transfert des Parcs de l'Equipement ou de la mise en place de l'EPA VNF.

Je vous prie, Mme le Ministre, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour la FNEE-CGT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', is written over a light blue circular stamp.

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général

Copie : M. Le ministre délégué aux Transports ; M. Le Directeur général de l'aviation civile.